

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT SOMMAIRE DU RÔLE
D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2020
RÔLE TRIENNAL 2019-2020-2021
2^E ANNÉE**

AVIS EST, par les présentes, donné à l'effet que :

- le 11 septembre 2019, l'évaluateur agréé signataire de la MRC de La Rivière-du-Nord, monsieur Sébastien Larouche a déposé le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Sophie pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2019-2020-2021, débutant le 1^{er} janvier 2020, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville sis au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie, durant les heures régulières de bureau.
- conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1), toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée, ou envoyée par courrier recommandé à l'endroit suivant :

MRC de La Rivière-du-Nord
349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L2

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

SOYEZ INFORMÉS qu'à défaut d'être faite suivant les conditions prescrites, la demande sera réputée ne pas avoir été déposée.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 12 septembre 2019



France Charlebois,
Directrice du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe